

de l'Atlantique par suite de la fermeture de l'établissement de pêche.

J'ai deux autres points à établir. D'abord, les 60 millions de dollars inscrits sous le crédit des éventualités du Conseil du Trésor représentent le montant approuvé pour les nouveaux employés embauchés par le gouvernement lui-même au titre du programme d'emploi direct pour l'hiver. Les crédits ministériels peuvent être complétés par ce crédit des éventualités pour remplacer les fonds utilisés pour le paiement des traitements, salaires et autres coûts liés aux projets accélérés de travail que les ministères entreprennent pour créer des emplois.

En second lieu, il s'agit de la formule des mandats spéciaux. La loi sur l'administration financière stipule que, si le Parlement n'est pas en session et qu'il faut faire un paiement urgent qui n'est autorisé par aucun crédit, les fonds peuvent être attribués en vertu d'un mandat spécial émis par le gouverneur général sur l'avis de son conseil. Selon l'usage, les fonds ainsi attribués sont inclus dans le premier budget supplémentaire présenté au nouveau Parlement.

Les crédits, y compris les montants déjà attribués en vertu de mandats spéciaux, sont marqués individuellement dans le fascicule des crédits d'un astérisque qui renvoie à un index à la fin du livre. Les honorables membres du comité remarqueront que les seuls crédits importants inscrits se rapportent à la Commission d'assurance-chômage et aux programmes de création d'emploi pour le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

La question d'ordre partique qui se posait au gouvernement était de déterminer combien il devrait chercher à obtenir par l'entremise de ces mandats. L'expérience de ces dernières années indique qu'il s'écoule environ de trois semaines à un mois entre le moment de dépôt du premier budget supplémentaire et l'adoption des crédits. Ainsi, le gouvernement a demandé par mandats spéciaux des crédits suffisants pour couvrir les dépenses des programmes en cause jusque vers le 8 février.

Maintenant, monsieur le président, si quelqu'un a des questions, j'y répondrai volontiers au meilleur de ma connaissance.

Le vice-président: Honorables sénateurs, comme le ministre doit partir assez tôt, je vais vous demander si vous aimeriez commencer par l'un quelconque des 16 ministères visés dans ces crédits.

Le sénateur Flynn: Voulez-vous dire que tout est compris par ministère?

Le vice-président: Oui, comme d'habitude le budget est établi par ministère et les crédits aussi. J'ai pensé que s'il y avait une ministère spécial dont les membres du comité aimeraient discuter avec le ministre, ils peuvent le dire. Autrement, nous suivrons la routine ordinaire.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, il y a un point que M. Drury a sûrement déjà rencontré, c'est le recours aux mandats du gouverneur général. A quel date ont-ils été émis?

L'honorable M. Drury: Je n'ai pas les dates exactes ici, mais je les obtiendrai.

Le vice-président: Sénateur Phillips, je présume que vous faites allusion aux mandats concernant les crédits relatifs à la Main-d'œuvre et à l'Immigration, parce que des cré-

ditions ont été accordés par voie de mandats dans un certain nombre de ministères.

Le sénateur Phillips: En effet, vous avez raison. Excusez-moi.

Le sénateur Prowse: Pouvez-vous nous indiquer une page?

Le vice-président: Nous passons maintenant aux prévisions budgétaires du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration où certains crédits ont été accordés par voie de mandats.

L'honorable M. Drury: Monsieur le président, il serait peut-être bon de se reporté à la page 58 du livret.

Le vice-président: La page 58 du budget supplémentaire (A) résume tous les crédits accordés par voie de mandats du gouverneur général. Il y en a 12 relatifs à cinq ministères.

L'honorable M. Drury: En ce qui concerne les date d'émission, trois mandats ont été émis en réalité: le premier le 5 octobre, le deuxième le 16 novembre, et le troisième le 14 décembre.

Le sénateur Flynn: En ce qui concerne l'assurance-chômage, il n'y a eu que deux mandats.

Le sénateur Phillips: En effet, seulement deux.

L'honorable M. Drury: C'est tout à fait exact. En vous reportant aux pages 58 et 59, vous verrez que le premier mandat, daté du 5 octobre, accordait 234 millions de dollars couvrant seulement les besoins de la Commission d'assurance-chômage.

Le sénateur Phillips: C'était pour jusqu'à quelle date?

Le sénateur Flynn: Jusqu'au 5 octobre.

Le sénateur Phillips: Toutefois, il devait mener jusqu'à une certaine date, si je comprends bien.

L'honorable M. Drury: Il devait permettre à la Commission d'assurance-chômage de fonctionner jusqu'au 31 décembre 1972.

Le sénateur Phillips: Et le deuxième mandat?

L'honorable M. Drury: Le deuxième mandat, émis le 14 décembre pour la Commission d'assurance-chômage et d'un montant de 220 millions de dollars, devait permettre à cette dernière de fonctionner du 1^{er} janvier au 8 février. Nous avons été informés depuis que ces fonds seront épuisés le 7 février.

Le sénateur Phillips: Je crois comprendre, monsieur le ministre, que le mandat du gouverneur général émis le 5 octobre a permis en réalité de fonctionner au-delà du 1^{er} décembre. Ai-je raison? A quelle date a-t-il expiré en réalité?

L'honorable M. Drury: En réalité, les fonds se sont révélés suffisants pour fonctionner jusqu'au 3 janvier.

Le sénateur Phillips: Le 3 janvier?

L'honorable M. Drury: Oui—1973.

Le sénateur Prowse: En d'autres termes, les fonds ont duré deux jours de plus.